

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION
ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 2024/10/147

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande présentée par Monsieur Bon, chef d'équipe de l'entreprise FOR DRILL, 603, impasse des artisans 84170 MONTEUX en vue d'occuper l'emprise de voirie zone industrielle Rhône Vallée Sud, en face de l'entreprise SAVY, 07250 Le Pouzin, du 7 octobre 2024 au 10 novembre 2024, afin d'effectuer des travaux de forage dirigé ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 7 octobre 2024 au 10 novembre 2024, l'entreprise FOR DRILL est autorisée à occuper l'emprise de voirie zone industrielle Rhône Vallée Sud, en face de l'entreprise SAVY, 07250 Le Pouzin, en vue d'effectuer des travaux de forage dirigé.

ARTICLE 2 : La zone de chantier sera matérialisée et sécurisée au moyen de barrières type Héras par les soins et à charge de l'entreprise FOR DRILL.

ARTICLE 3 : Du 7 octobre 2024 au 10 novembre 2024 :

- La zone de stationnement en face de l'entreprise SAVY est interdite au stationnement.
- La circulation se fera sur une seule voie de circulation, en alternance.

ARTICLE 4 : Le stationnement de tout véhicule, autre que ceux autorisés, seront considérés comme gênant la circulation publique au sens de l'article R417-10 du code de la route.

Cette infraction est punie de l'amende pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le propriétaire ou le conducteur du véhicule est absent ou refuse malgré l'injonction des agents de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues dans les articles L325-1 au L325-3 du code de la route.

ARTICLE 5 : Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 7 octobre 2024

Le Maire,

Christophe VIGNAL

